

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

N° ordre
22-52

N° ordre dans la séance :
DE-29092022-14

Date de la convocation :
20/09/2022

Date de l'affichage :

0 3 OCT. 2022

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, Adjoint, Loïc MONTEIRO, David TREBOZ, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Thierry DRAPIER, Dominique SCALMANA, Joëlle TRABALZA, Katerina CHAPMAN, Nadine BRAVI, Mickaël MOUTOT, Christelle MARCHAND, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à Danielle RAVIER), Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Emilie VALTON

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES POUR LA RÉALISATION D'UN PUMPTRACK AU SEIN DE L'ESPACE MULTISPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un pumptrack au sein de l'espace multisports de la base de loisirs de Culoz ; projet qui est issu des réflexions conduites avec les représentants du conseil municipal des jeunes.

Un pumptrack est un parcours en boucles fermées, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés qui peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la création d'un espace multisports au sein de la base de loisirs (qui prévoit également la réalisation de deux terrains de basketball 3x3 ainsi que l'installation d'un city-stade) et a été décidé en vue de consolider l'offre sportive à destination des culoziens de tous âges, aux habitants des communes voisines et de répondre à la volonté de mettre en place une politique communale sport-santé.

Pour financer cet aménagement, la commune de Culoz peut mobiliser des fonds de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des contrats Région/Ville.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulés	Montants en € HT	Intitulés	Montants	%
Maîtrise d'œuvre	10 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Région Ville)	51 320 €	40
Travaux d'aménagement du pumptrack	118 300 €	Commune de Culoz (fonds propres)	76 980 €	60
TOTAL	128 300 €	TOTAL	128 300 €	100

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

APPROUVE le projet de création d'un pumptrack au sein de l'espace multisports de la base de loisirs,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides mobilisables pour financer ce projet,

DIT que cet équipement nouvellement créé sera mis gracieusement à disposition de l'ensemble des utilisateurs,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

